

Interpellation ordinaire de Jean-Daniel Henchoz

« Le collège de Montoie dans tous ses états »

Niché sur une parcelle aménagée avec des espaces ouverts et de la végétation, le Collège de Montoie a été construit entre 1948 et 1951. Il forme un vaste ensemble composé de plusieurs corps de bâtiment peu élevés, abritant les classes sur deux niveaux seulement.

Cette introduction idyllique masque à vrai dire la dure réalité et les effets de l'écoulement du temps. Compris dans le giron du Conseil d'établissement de Floréal, son voisin collège, celui de Montriond, qui a fêté son centenaire a attiré l'attention de l'Autorité exécutive. L'idée qu'il sera rénové est née !

En revanche notre collège de Montoie, s'il a obtenu un aménagement complémentaire nécessité par l'augmentation des élèves (préavis 2015/08), une mise en séparatif (préavis 2015/45) pose d'autres et légitimes questions.

Une visite des lieux démontre un état général fait de vétusté pour utiliser une qualification qui ne recouvre pas la réalité. Aux aspects extérieurs alimentés de fissures, de fenêtres délabrées et faites de vitrages simples appelés aussi « verre de jardiniers » tenant debout par la force des choses, l'intérieur n'a rien à lui envier. Les photos jointes en sont témoins.

Bien plus, et c'est l'aspect le plus important de mon initiative, au moment où tout un chacun se soucie des économies d'énergie, le collège de Montoie, en l'état, semble être un « gouffre énergétique » et c'est pourquoi je demande à la Municipalité de

1) fournir les chiffres de consommation annuelle en énergie présidant au chauffage

- a) au mazout jusqu'au remplacement par le gaz
- b) au gaz depuis lors

2) La consommation au mazout se situait-elle

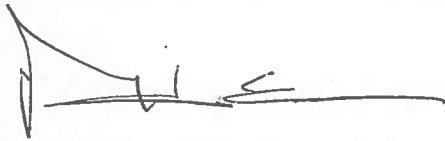
- a) dans une mesure adéquate pour un complexe de cette volumétrie
- b) dans les mêmes « normes » que pour des complexes à même vocation et de volumétrie quasi identique

3) La consommation au gaz se situe-elle

- a) dans une mesure adéquate pour un complexe de cette volumétrie
- b) dans les mêmes « normes » que pour des complexes à même vocation et de volumétrie quasi identique

- 4) Si la consommation s'inscrit dans des normes tolérables des études ont-elles été effectuées en relation avec le remplacement des portes et fenêtres du collège, si oui quand, dans quel but et enfin pourquoi n'ont-elles débouchés sur aucun résultat concret ?
- 5) Le collège de Montoie est-il inclus dans le montant de 15 millions de francs figurant au plan des investissements 2016 visant l'assainissement des bâtiments scolaires ?
- 6) En quoi consisteront les mesures visant le collège de Montoie :
 - des mesures urgentes pour réduire la consommation énergétique, lesquelles et quand ?
 - une réfection totale et pour quand ?
- 7) A la faveur de l'implantation du pavillon objet du préavis 2015/08, ont été aménagées deux rangées comprenant 14 panneaux photovoltaïques, selon photo produite, n'occupant qu'une faible partie de la toiture dite « végétalisée » de 380m2.
 - pour quelles raisons n'a-t-on pas prévu de doter toute la surface disponible d'un tel équipement ?

Je remercie la Municipalité de toute l'attention qu'elle portera à mon initiative et des réponses qui y seront données dans le meilleur des délais.



Jean-Daniel Henchoz

27/09/2015